

FICHE D'INFORMATION

MODES DE TRANSMISSIONS DES INFECTIONS

Prévention de la transmission des infections
Conduite à tenir pour les agents de la DGDDI

COMMENT LES MALADIES INFECTIEUSES SE TRANSMETTENT-ELLES ?

Les maladies peuvent se transmettre de plusieurs manières :

- Par voie aérienne**
- Par voie cutanée**

La transmission est le mécanisme de passage d'un micro-organisme d'une personne vers une autre.

Le risque de contracter une maladie dépend de l'agent infectieux, de la nature du contact, de la durée d'exposition, de ses propres réceptivité et défenses immunitaires.

Vous pouvez être immunisés naturellement ou par vaccination.

Pour que l'infection survienne, il faut que l'agent infectieux pénètre dans l'organisme en charge suffisante.

Des mesures simples de prévention pour éviter la propagation des maladies infectieuses existent en fonction des modes de transmission

LES MALADIES INFECTIEUSES TRANSMISSIBLES PAR VOIE AÉRIENNE

Certaines maladies peuvent se transmettre par voie aérienne, soit par postillon (toux, mouchage, parole), soit dans l'air ambiant.

Ces maladies sont principalement les maladies virales respiratoires saisonnières (rhinopharyngites virales, grippe...) et les maladies plus connues telles que la rougeole, la varicelle, la coqueluche, la diphtérie, la tuberculose ...

Le risque dépend de la distance avec la personne potentiellement malade et de la durée d'exposition.

Les maladies infantiles

Ces maladies (coqueluche, rougeole, varicelle, diphtérie ...) sont fortement contagieuses.

Il vous appartient de vérifier votre immunité (vaccination ou maladie acquises pendant l'enfance)

La tuberculose

La tuberculose est une maladie en voie de diminution en France. On dénombre actuellement 8 cas pour 100 000 habitants avec des disparités régionales. La région la plus touchée est l'Ile-de-France (16 cas recensés pour 100 000 habitants).

Toutes les tuberculoses ne sont pas contagieuses

Pour avoir un risque de contamination, il faut un temps de contact cumulé avec des personnes malades contagieuses (crachant et toussant) de 8 heures pendant les 3 derniers mois ou un contact étroit et prolongé dans une pièce confinée pendant plus de 5 heures.

**Votre médecin de prévention est disponible
pour répondre à vos questions et vous conseiller**

LES MALADIES TRANSMISSIBLES PAR VOIE CUTANÉE

- **Le contact main / bouche**
- **Le contact cutané direct**
- **Accidents exposant au sang**
- **Piqûres, griffures et morsures d'animaux**
- **Cas particulier des produits d'origine animale**

LES MALADIES TRANSMISSIBLES PAR VOIE CUTANÉE

➤ **Le contact main / bouche**

Certaines maladies respiratoires et digestives peuvent se transmettre à l'occasion d'un simple contact des mains souillées avec la bouche

Il s'agit principalement des gastro-entérites et des maladies infectieuses respiratoires communes (grippe, rhinopharyngites, diphtérie, rougeole, coqueluche...)

Comment limiter la transmission de ces maladies ?

- ➔ Ne pas porter d'objet ou sa main à la bouche sans désinfection préalable à l'eau savonneuse ou avec une solution hydro-alcoolique.
- ➔ Ne pas fumer ou manger sans désinfection préalable des mains à l'eau savonneuse ou avec une solution hydro-alcoolique.

Enfin, le salut peut être respectueux et convivial sans serrage de mains.

➤ **Le contact cutané direct**

Certaines maladies dues à un parasite peuvent se transmettre par contact cutané direct. Il s'agit principalement de la transmission des poux et du parasite de la gale.

Transmission des poux

Contrairement à une idée très répandue, les poux ne sautent pas de têtes en têtes !

Pour que les poux puissent se transmettre, un contact étroit de tête à tête ou avec des effets personnels infestés (bonnets, taies d'oreillers, brosses et peignes) est nécessaire.

**Il est préférable de privilégier les Équipements Individuels
ou à défaut d'utiliser les charlottes à usage unique mises à votre disposition**

Transmission du parasite de la gale

La gale se transmet soit par contact direct prolongé et répété peau à peau avec une personne infestée, soit par contact cutané indirect prolongé et répété avec ses effets personnels ou sa literie.

**Lors des fouilles l'utilisation de gants à usage unique
permet d'éviter la transmission de la gale**

LES MALADIES TRANSMISSIBLES PAR VOIE CUTANÉE

> Accidents exposant au sang

Un accident exposant au sang est un contact accidentel avec du sang survenant par coupure, par piqûre ou par projection sur les yeux ou contact d'objets souillés sur une peau abîmée (plaie, eczéma ...)

Les virus des hépatites B ou C et du VIH peuvent être transmis par ce moyen.

VIH et virus de l'hépatite B ou C ne se transmettent que par voie sanguine et sexuelle et non pas par les voies salivaire et respiratoire.

- Même si le risque de contamination est faible, éviter de toucher une personne qui saigne sans gants.
- Éviter de manipuler des objets personnels qui peuvent être souillés sans gants, préférer l'emploi de gants à usage unique.

En cas de contact accidentel premier soins :

→ Pour la peau :

- Ne pas faire saigner,
- Nettoyer à l'eau savonneuse ou au désinfectant
- Faire un rinçage antiseptique avec du dakin ou à défaut alcool à 70 pendant 5mn

→ En cas de projection sur les yeux :

- Rincer abondamment à l'eau ou au sérum physiologique (au moins 5mn)

→ **Prendre contact avec le médecin référent, en général le service d'urgence du CHU ou de l'hôpital de plus proche :**

- Se rendre le jour même en consultation dans un service d'urgence afin que le médecin référent en la matière fasse une prise en charge adaptée en évaluant le risque d'exposition
- Un traitement pourra vous être proposé , des prises de sang seront faites pour vérifier votre statut sérologique au regard de certaines pathologies , des contrôles réguliers pourront vous être proposés.

- Ne pas oublier de faire une **déclaration d'accident de service**
- Prévenir votre médecin de prévention

Lors des fouilles l'utilisation de gants à usage unique permet de limiter le risque de transmission notamment lors de manipulation d'effets personnels qui peuvent être potentiellement souillés

Il est conseillé d'être à jour de la vaccination contre le virus de l'hépatite B

LES MALADIES TRANSMISSIBLES PAR VOIE CUTANÉE

➤ **Piqûres, griffures et morsures d'animaux (1)**

Que faire en cas de morsure par un animal ?

En cas de morsure par un animal, le risque principal n'est pas la rage. La rage est en voie d'élimination grâce à la vaccination orale des renards. Le dernier cas animal en France est survenu en 1998. De 1970 à 2003 20 cas de rage ont été recensés en France, tous contractés à l'étranger.

**Le risque provient de la complication infectieuse de la morsure
Il est important de s'assurer d'être à jour de votre vaccination antitétanique**

En pratique en cas de morsure griffure :

- Désinfecter rapidement
- Ne pas faire saigner
- Consulter rapidement votre médecin traitant , une prescription antibiotique sera sûrement nécessaire en cas de morsure
- Vérifier votre vaccination antitétanique
- Ne pas oublier de faire une déclaration d'accident de service

Que faire en cas de piqûre ou de griffure par un animal ou par un végétal?

**Le risque provient de la complication infectieuse,
il peut aussi y avoir des réactions allergiques**

- Désinfecter rapidement
- Consulter votre médecin en fonction du type d'animal , un traitement antibiotique et antiallergique pourra vous être prescrit
- Ne pas oublier de faire une déclaration d'accident de service

LES MALADIES TRANSMISSIBLES PAR VOIE CUTANÉE

➤ Piqûres, griffures et morsures d'animaux (2)

Focus : que faire en cas de piqûre par un serpent venimeux?

- Rester calme, rassurer la victime (l'agitation accélère la diffusion du venin)
- Immobiliser le membre atteint, jamais de garrot serré
- Retirer toute bague ou bijou du membre atteint
- Augmenter la chaleur locale en approchant sans brûler le bout incandescent d'une cigarette ou un filament chauffé au rouge
- Ne jamais inciser, cautériser ou boire de l'alcool
- Se rendre le plus rapidement possible au centre médical le plus proche ou le sérum anti-venin pourra être administré
- Ne pas oublier de faire une déclaration d'accident de service

➤ Cas particulier des produits d'origine animale

Il s'agit notamment des « viandes de brousse », des animaux morts, séchés et des peaux d'animaux.

La pulvérisation d'un insecticide et l'utilisation de gants à usage unique lors de la manipulation de ces produits permet de prévenir la transmission d'une infection

EN RÉSUMÉ

➤ **Des règles d'hygiène générale à respecter :**

- Éviter de manipuler les effets personnels des personnes sans gants
- Éviter les contacts main / bouche
- Se laver les mains régulièrement, en utilisant de l'eau savonneuse ou une solution hydro-alcoolique

Porter des gants à usage unique pour toute opération de fouille vous assurera une bonne protection contre les maladies infectieuses

➤ **Ne pas hésiter à prendre l'attache de votre médecin de prévention**

Votre médecin de prévention peut être contacté à tout moment pour vous recevoir ou répondre à vos questions.

Les coordonnées du médecin de prévention sont disponibles auprès de l'assistant de prévention et du correspondant social.

Il est plus particulièrement conseillé de le consulter :

- Si vous êtes en situation de grossesse
- Ou si vous pensez avoir une immunité diminuée par une maladie ou un traitement médical

Vous êtes peut-être naturellement immunisés ou vaccinés par rapport à certaines maladies comme la grippe, la diphtérie, la rougeole, la coqueluche ou la varicelle. Afin de faire le point sur votre situation, vous pouvez consulter votre médecin de prévention qui pourra vous conseiller sur la mise à jour de vos vaccinations.